

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-06-18 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) –AGREMENT DE
CESSION - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE**

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 58 présents . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : 59 présents . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : 60 présents . De la 2018.06.41 à la fin : 59 présents .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 68 votants . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : 69 votants . De la 2018.06.41 à la fin : 68 votants

Conformément aux dispositions de la concession d'aménagement, la CC Terres Toulouses doit donner son agrément sur les cessions de terrains dans la ZAC d'Ecrouves, ainsi que sur les conditions de cession.

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de la ZAC, une promesse de vente comprenant les modalités d'acquisition suivantes est en cours de rédaction :

- Acquisition d'un terrain d'une superficie totale de 5 200 m² par la société « Les Constructeurs du Bois » pour la réalisation d'un ensemble destiné aux séniors et aux personnes à mobilité réduite de 20 logements individuels, 1 bâtiment autonome dit « espace multi-accueil » et des aires communes extérieures.
- Le prix de cession de la parcelle sera calculé sur la base de 55 € HT le m² parcellaire appliqué sur la superficie réelle de la parcelle après délimitation et bornage par le cabinet Herreye & Julien.
- La construction se fera en 3 phases successives sur des emprises comprises entre 1 500 et 1900 m² environ, qui feront l'objet d'actes de ventes séparés.
- La commercialisation et la réalisation de l'opération devront être faites dans un délai maximal de 36 mois, comprenant une 1^{ère} phase courant jusqu' à décembre 2019 pour la pré-commercialisation de la 1^{ère} tranche, le dépôt du permis de construire (au 1^{er} semestre 2019) et le lancement de la construction.
- Le lancement de la 2^{ème} tranche ne s'opèrera qu'une fois la commercialisation de la 1^{ère} tranche réalisée, et la même condition sera exigée pour le lancement de la 3^{ème} tranche (commercialisation 2^{ème} tranche réalisée).

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Habitat du 15 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'agréer la cession à la société Les Constructeurs du Bois (ou à toute autre société ayant le même objet qui s'y substituerait) suivant les modalités mentionnées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

